



Construire durablement

Depuis sa création, PROSPERITA n'a cessé de croître chaque année. Pas par à-coups, mais de manière continue. Elle met l'accent sur la durabilité non seulement dans sa croissance, mais également dans la construction de ses propres immeubles.

La durabilité est devenue un mot à la mode. Trop de choses portent aujourd'hui l'étiquette « durable » uniquement pour véhiculer le message que des produits ou des mesures sont meilleurs, plus écologiques ou plus sensés que ceux qui n'ont pas ce label. Si l'on consulte la définition que donne le dictionnaire Larousse, être durable signifie « de nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité ». En ce sens, une caisse de pension doit toujours être durable en soi, car sa mission est de gérer à long terme des avoirs de vieillesse et de garantir des prestations de rente. Un autre élément de la durabilité est la croissance organique. Depuis sa fondation, PROSPERITA n'a cessé de croître. Depuis lors, presque 4200 personnes de 360 différentes caisses de prévoyance y sont assurées et elle gère un capital-vieillesse plus de 400 millions de francs. Cette croissance douce a permis à PROSPERITA d'adapter ses structures en continu et d'investir les fonds reçus de manière réfléchie. Cela garantit le développement durable de la fondation.

Une évaluation plus réaliste des rentes

Une autre mesure prise pour garantir la santé de PROSPERITA à long terme a été de réduire le taux d'intérêt technique de 2,25 % à 2,00 % à la fin de 2017. Le taux

d'intérêt actuariel plus bas pour le capital des bénéficiaires de rentes de vieillesse reflète désormais mieux les intérêts attendus à long terme. Étant donné qu'une rémunération plus faible est maintenant calculée pour le capital-vieillesse restant des bénéficiaires de rente, la caisse de prévoyance doit aujourd'hui « réserver » davantage de capital de prévoyance pour ces bénéficiaires de rente afin que l'obligation de rente puisse être remplie. Par conséquent, le taux de couverture n'a pas augmenté davantage. Grâce à la bonne performance de 7,64 %, il est toutefois passé à plus que 108 %.

Un projet de construction novateur dans le canton d'Argovie

La durabilité est également une priorité dans nos investissements immobiliers. Nous construisons actuellement un immeuble locatif à Möriken près de Lenzburg dans le canton d'Argovie. Il fait partie d'un lotissement qui, dans le futur bilan annuel, produira plus d'énergie solaire qu'il n'en consomme. Un nouveau type de gestionnaire d'énergie aidera les résidents à gérer leur consommation d'électricité. Le matériau de construction utilisé est également durable : les immeubles sont en majeure partie construits en éléments en bois.

Meilleures salutations,

Joel Blunier
Directeur

Du changement à la présidence de la fondation

Après 19 ans, une rocade a lieu à la direction de PROSPERITA.

Robert Roth cèdera son poste de président de la fondation à l'actuel vice-président Peter G. Augsburg pour raison d'âge au 1^{er} juillet 2018. Cet avocat et notaire est membre du conseil de fondation depuis 2016 et a déjà fait l'expérience de la présidence d'une autre caisse de pension. Co-fondateur de PROSPERITA, Robert Roth a assuré la présidence depuis sa fondation et passe maintenant la main jusqu'à la fin de son mandat. Le changement officiel de la présidence aura lieu à l'occasion de l'assemblée des délégués du 14 juin à Dübendorf.



Peter G. Augsburg
Président désigné du conseil de fondation



Robert Roth
Président actuel et co-fondateur

Invitation à la séance d'information

PROSPERITA invite toutes les personnes intéressées à la manifestation After Work sur le 2^{ème} pilier le jeudi 30.8.2018 à Olten.

Pour la deuxième fois, PROSPERITA propose une séance d'information sur la prévoyance professionnelle en général et sur les prestations de prévoyance de PROSPERITA en particulier. Obtenez des informations de première main sur les prestations d'assurance et de rente et les questions d'actualité relatives au deuxième pilier. Les personnes assurées et les représentants des employeurs affiliées sont invités à participer. L'invitation sera envoyée sous peu à toutes les personnes assurées. La participation est gratuite. La formation est uniquement en allemand.

Aperçu des comptes annuel 2017

Les comptes annuels 2017 de PROSPERITA sont pour la majeure partie clôturés, et c'est avec plaisir que nous vous informons ci-dessous des résultats provisoires.

L'exercice écoulé peut sans aucun doute être qualifié de succès. La performance des placements du Pool 1 a été de 7,64 %, ce qui a permis au conseil de la fondation d'une part d'octroyer un rendement supplémentaire de 1 % sur l'ensemble des avoirs de vieillesse (obligatoires et surobligatoires) des personnes assurées auprès de PROSPERITA dans les Pools 1 et 2 au 31.12.2017, et d'autre part de réduire encore le taux d'intérêt technique de 0,25 %, pour passer à 2,00 %. Malgré ces mesures, le taux de couverture technique de la fondation est passé à 108,34 % à fin 2017.

Le capital investi a augmenté d'environ 12 % l'année précédente, passant de 348 à 391 millions de francs. Cette croissance est principalement due au flux net de prestations d'entrée de nouveaux collaborateurs et de nouvelles collaboratrices et de cotisations d'épargne.

La croissance de la fondation se voit également à l'effectif des personnes assurées : alors que fin 2016, 3917 personnes étaient assurées auprès de PROSPERITA, un an plus tard, ce sont déjà 4106 personnes actives, soit 4,8 % de plus.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de rente de vieillesse a augmenté de 13,3 % de manière inhabituellement forte (2016 : 315 / 2017 : 357). Toutefois, avec un ratio de 12 actifs pour 1 bénéficiaire de rente, PROSPERITA bénéficie encore d'une très bonne capacité de risque structurelle.

Le rapport annuel définitif de 2017 sera présenté à l'assemblée des délégués le 14 juin 2018 et mis à disposition sous format papier. Il sera disponible en téléchargement sous format numérique au plus tard le 11 juin 2018 sur notre site internet.

www.prosperita.ch

Annoncer les incapacités de travail au plus vite !

La notification rapide de l'incapacité de travail des employés est dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Toutefois, la période de déclaration moyenne se situe actuellement au niveau très élevé de 190 jours.

Lorsqu'un collaborateur ou une collaboratrice est dans l'incapacité de travailler pendant une longue durée pour des raisons de maladie ou d'accident, il est important de le signaler aussi rapidement que possible à la caisse de pension, car plus tôt on peut lui offrir un soutien adapté, plus il est probable qu'il ou elle puisse se réinsérer sur le marché du travail.

Le fait d'éviter de nouvelles rentes d'invalidité a simultanément un effet positif sur les primes de risque de toutes les personnes assurées auprès de PROSPERITA. Nous conseillons donc aux caisses de pension affiliées d'effectuer la notification après 30 jours d'incapacité de travail – mais au plus tard après 90 jours – via le nouvel outil en ligne (Trianon EBC) ou le formulaire sur le site Web

PROSPERITA déménagement

À partir du 1^{er} juillet 2018, PROSPERITA aura une nouvelle adresse :
Monbijoustrasse 5, 3011 Berne.

Le siège actuel de PROSPERITA se situe à Münsingen, au même endroit que notre gestionnaire de caisse de pension Trianon SA. Comme Trianon déménage désormais ses bureaux à Berne, la direction de PROSPERITA déménagera également à la Monbijoustrasse 5 à Berne au 1^{er} juillet 2018.

Comme les baux actuels sont encore en cours pour les bureaux de Münsingen, PROSPERITA est actuellement à la recherche d'un nouveau locataire pour l'ensemble de la surface (83 m², quatre bureaux) ou une partie de celle-ci. Les personnes intéressées sont invitées à contacter directement le directeur Joel Blunier. (joel.blunier@prosperita.ch).

Assemblée des délégués à la Samsung Hall à Dübendorf

La prochaine assemblée des délégués de PROSPERITA aura lieu le 14 juin 2018 à 15 heures dans la Samsung Hall à Dübendorf.

L'ICF Zurich, la plus grande église évangélique libre de Suisse, dont les employés sont assurés par PROSPERITA, se retrouve chaque dimanche dans ce lieu de manifestation. Avant l'assemblée des délégués, une visite des locaux de l'ICF et de la Samsung Hall sera proposée à 14 heures.

Elle sera suivie d'une rétrospective de l'exercice écoulé et d'une présentation des informations actuelles de PROSPERITA. Trois thèmes d'actualité seront abordés lors des présentations suivantes : Werner Bollier, président de la commission de placement, donnera des réponses à la question :

« À quel point les placements alternatifs sont-ils alternatifs ? » et présentera en même temps les investissements de PROSPERITA dans ce domaine. Saranda Mehmeti, responsable de la comptabilité de la fondation livrera des astuces issues de la pratique sur les réserves de cotisations de l'employeur.

En conclusion, Thomas Winkler, co-fondateur et directeur de la caisse de prévoyance d'avondo Holding AG qui est assurée auprès de la fondation, interviendra sur le thème « technologie financière, trading social, financement participatif ou Blockchain – Où va le secteur financier ? », tout en évoquant sa propre entreprise, active dans le secteur des technologies financières. L'évènement sera clôturé comme de coutume par un apéro dînatoire.

Les délégués ainsi que d'autres représentants et représentantes des caisses de pension affiliées sont invités à l'assemblée. Les personnes intéressées par le travail de PROSPERITA ou par une affiliation sont également les bienvenues. Vous trouverez en annexe l'invitation et le programme de l'assemblée des délégués. Nous vous prions de vous inscrire avant le 7 juin 2018 au moyen du talon ci-joint ou en utilisant le formulaire en ligne sur notre site internet.

Annnonce des adresses des assurés pour l'utilisation des services en ligne

L'Employee Business Centre sera activé prochainement et permettra aux employeurs et aux collaborateurs d'accéder en ligne aux données de caisse de pension.

À partir de fin avril 2018 et après la migration des données de caisse de pension sur le nouvel environnement logiciel de Trianon SA, il sera possible d'accéder aux données personnelles de la caisse de pension via un portail web sécurisé. Le portail EBC permet d'une part aux responsables du personnel des caisses de pension affiliées d'effectuer des mutations (par exemple les entrées et les sorties, les changements d'état civil ou de salaire), et d'autre part aux personnes assurées de consulter leurs données personnelles de caisse de pension. Les personnes assurées auront également la possibilité de procéder elles-mêmes à des simulations montrant les impacts financiers d'une retraite anticipée, d'un apport de capital, d'un rachat ou d'un versement anticipé EPL.

Afin de fournir des données d'accès personnelles aux assurés, PROSPERITA a besoin de leurs adresses privées. Jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas été enregistrées. Pour des raisons de protection des données, certains documents (comme le certificat de prévoyance) ne peuvent plus être remis à l'employeur, mais doivent être envoyés directement aux assurés. Pour ces raisons, toutes les employeurs ont été invitées à communiquer le plus rapidement possible l'adresse de leurs collaborateurs afin que les données d'accès puissent être envoyées. Bien entendu, l'utilisation des services en ligne est facultative. Tous les services continueront d'être fournis par des moyens analogiques.

PROSPERITA
Fondation pour
la prévoyance
professionnelle

www.prosperita.ch

Secrétariat
PROSPERITA
Erlenauweg 13
3110 Münsingen
Téléphone 031 307 32 40
info@prosperita.ch

Le chiffres clés

Valeur	15.4.2018	31.12.2017
Actifs immobilisés (en millions)	405 CHF	391 CHF
Nombre d'assurés	4175	4106
Nombre d'entreprises	360	351
Taux de couverture (Pool 1)	env. 107%	108,7%
Performance (Pool 1)	-1,5%	7,64%
Bénéficiaires de rentes	369	357
Taux de conversion	6,4%	6,6%

Passage de la banque Credit Suisse à la banque cantonale zurichoise

À partir du 1^{er} février 2018, la Banque cantonale zurichoise a remplacé Credit Suisse pour la gestion des actifs du Pool 1.

La collaboration de PROSPERITA avec Credit Suisse fait l'objet de critiques depuis un certain temps. Alors que la collaboration professionnelle pour la gestion de portefeuille a toujours été impeccable, les critiques portaient principalement sur la réputation de la banque. Le nœud du problème était les rémunérations exorbitantes des dirigeants et les amendes persistantes. Le conseil de fondation a donc lancé un nouvel appel d'offres pour la gestion de la moitié du Pool 1.

Le contrat a finalement été attribué à la Banque cantonale zurichoise. Le conseil de fondation a été convaincu par la structure de coûts attractive et le savoir-faire de la banque dans le domaine des « investissements durables ». La gestion du Pool 2 fermé a simultanément été transférée de CS à la banque Vontobel.

Gestion
Joel Blunier
Erlenauweg 13
3110 Münsingen
Téléphone 031 307 32 46
joel.blunier@prosperita.ch

Vente
Heinz Oertle
Erlenauweg 13
3110 Münsingen
Téléphone 031 307 32 45
verkauf@prosperita.ch